

Réunion du Conseil Municipal du 25 août 2021

Points à l'ordre du jour :

Personnel communal, cantine-garderie : tarifs et convention, installation de dispositifs de sectorisation et de télésurveillance du réseau d'eau potable : convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec Cantal Ingénierie & Territoires et demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne, déplacement et régularisation de l'assiette d'un chemin rural à Jurlhes Haut et questions diverses.

Délibérations votées par le Conseil Municipal

▪ Personnel communal

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet sur la base de 18h30 hebdomadaires pour l'année scolaire 2021/2022 à l'école : surveillance de la cantine, des TAP et ménage.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Convention Cantine scolaire

Monsieur le Maire présente la convention avec Monsieur et Madame BOQUET, gérants du café-restaurant l'Escarpidou concernant la cantine scolaire pour l'année 2021/2022.

Il propose de fixer le prix du repas à 5,50€.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Tarifs cantine et garderie scolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de facturer à la famille dont l'enfant serait absent de la cantine sans avoir prévenu dans les délais impartis (avant le jeudi midi de la semaine précédente) et sans avoir fourni de justificatif, la totalité du tarif facturé par l'Escarpidou à la commune, soit 5,50€ pour l'année scolaire 2021/2022.

Les autres tarifs restent inchangés :

		Tarif
Cantine	QF < 1000	1,00 €
	1000 ≤ QF < 1500	2,50 €
	QF ≥ 1500	2,75 €

Garderie	Matin de 7 h 00 à 9 h 00	1,50 €
	Soir de 16 h 45 à 19 h 00	1,50 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mécontentement de plusieurs familles sur le fait de devoir fournir un certificat médical en cas d'absence pour maladie. Les élus répondent qu'à l'arrivée au collège, les repas des élèves sont facturés, que l'enfant mange ou non à la cantine.

Il précise qu'il n'y aura pas de facturation si un enfant est absent pour isolement du fait du COVID (cas contact).

Accord du Conseil Municipal.

▪ **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS)**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation de rapports annuels concernant le service public de l'eau et de l'assainissement collectif. Ces derniers sont publics et permettent d'informer les usagers ; ils sont consultables sur le site www.services.eaufrance.fr

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les RPQS pour l'année 2020 :

Données concernant l'eau potable :

- nb d'abonnés au 31/12/2020 : 340
- consommation en baisse en 2020 : consommation moyenne de 127m3 par abonnement
- nb de m³ prélevés dans les sources : 43 277
- longueur du réseau d'eau : 37,2 km
- montant des recettes : 80 046 €
- conformité : 7 analyses réalisées - 100% de conformité

Données concernant l'assainissement collectif :

- nb d'abonnés au 31/12/2020 : 162 (405 habitants desservis)
- longueur total du réseau (unitaire et séparatif) : 9,45 km

Monsieur le Maire indique que 3 des 4 stations d'épuration de la commune arrivent à saturation ou sont en surcharge ; il ne pourra donc pas autoriser de branchement supplémentaire avant la réalisation de travaux sur ces ouvrages.

La lagune d'Aubugues présente des problèmes de fonctionnement du fait d'un manque d'apports. Les travaux actuels à la Croix d'Aubugues prévoient la réalisation d'un déversoir d'orage, les eaux pluviales pourront ainsi être acheminées vers la lagune en cas de besoin pour améliorer son fonctionnement.

De nombreux problèmes de fonctionnement sont constatés du fait des lingettes, des serviettes hygiéniques et de nombreux produits déversés dans les canalisations.

L'épandage des boues, habituellement réalisé par des agriculteurs de la commune, a été interdit en 2020 du fait du COVID, ce qui a engendré un coût supplémentaire de 8 000€ par rapport aux dépenses des années antérieures.

Le Conseil Municipal adopte ces rapports.

▪ **Convention de mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec C.I.T.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec l'Agence départementale Cantal Ingénierie et Territoires (C.I.T.) concernant l'installation de dispositifs de sectorisation et de télésurveillance du réseau d'eau potable.

Le montant de la prestation est de 2 200,02 € HT.

Accord du Conseil Municipal.

▪ **Demande de subvention à l'agence de l'eau Adour Garonne**

La commune de Prunet a adhéré à un groupement de commandes pour l'installation de dispositifs de sectorisation et de télésurveillance du réseau d'eau potable.

Le coût total de ce projet s'élève à 27 016,00 euros HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'agence de l'eau Adour Garonne pour une subvention à hauteur de 50% du coût HT du projet, soit une aide de 13 508 €.

Accord du Conseil Municipal.

▪ **Régularisation de l'assiette d'un chemin rural à Jurles Haut :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de régulariser et déplacer l'assiette d'un chemin rural à Jurles Haut. En effet, depuis de nombreuses années, l'ancienne emprise a été abandonnée au profit d'un nouveau tracé plus fonctionnel pour accéder au château d'eau.

Il propose au Conseil Municipal un échange à titre gratuit, la commune prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Accord du Conseil Municipal.

Questions diverses

▪ Pacte fiscal et financier de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les élus communautaires ont été sollicités pour l'élaboration d'un pacte fiscal et financier ayant pour objectif de rééquilibrer les comptes de la communauté de communes. Il a ainsi été proposé une nouvelle répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal entre les communes et l'EPCI, la mise en place d'une Attribution de Compensation pour le service Enfance-Jeunesse ainsi que diverses autres mesures.

Monsieur le maire indique qu'il a fait part de son désaccord ; en effet, cette mesure impacterait le budget communal d'environ 15 700€.

Le prochain conseil communautaire se réunira le 15 septembre pour délibérer sur ce pacte fiscal et financier.

▪ Fontaine du bourg

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité pour apposer une plaque au nom de Michel CANTUEL sur la fontaine située sur la place du bourg, ce dernier ayant trouvé la source qui alimente la fontaine.

▪ Lotissement des châtaigniers

Monsieur le maire a sollicité CANTAL HABITAT afin d'envisager la construction de logements sur les terrains restants au lotissement des châtaigniers.

▪ Travaux d'isolation de l'école

Les travaux seront terminés pour la rentrée ; seuls les sols des classes de l'étage et quelques petits travaux devront être finalisés durant les vacances de Toussaint. Le Club Couleurs d'automne a été sollicité pour obtenir l'aide de quelques bénévoles pour la remise en place des classes.

▪ Divers

- Logement 2^{ème} étage mairie : départ du locataire en place au 13/08/2021, arrivée du prochain locataire au 1^{er} septembre.
- Bulletin municipal : parution du prochain numéro courant septembre
- Panneau d'affichage existants le long de la RD920 pour l'Escarpidou : les gérants sont informés
- Réparation provisoire du Pont du Maisonial dans l'attente de retour des demandes de subventions faite par la commune de Lafeuillade-en-Vézie, sur laquelle est située le pont.
- Interclub de pétanque organisé par le Cochonnet prunétois le 26 août sur la place
- Course de moto sur prairie organisée par MXRANDO 15 le 5 septembre aux Rouquets.
- Prochaine permanence des élus le samedi 4 septembre